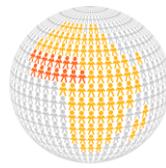




ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



FMM West Africa
SUPPORT TO FREE MOVEMENT OF PERSONS AND MIGRATION IN WEST AFRICA



Foire Aux Questions (FAQ)

CANDIDATURE A LA FACILITE AXEE SUR LA DEMANDE (DDF)

DIRECTIVES/FORMULAIRE

1. Qui peut postuler au DDF ?

Les institutions nationales, centrales et locales des États membres de la CEDEAO et de la Mauritanie peuvent solliciter l'Assistance Technique DDF.

2. Une institution peut-elle soumettre plusieurs demandes ?

Techniquement, oui, une institution peut soumettre plusieurs demandes. Cependant, étant donné que seul un nombre limité d'actions sera financé par État membre de la CEDEAO et pour la Mauritanie, ICMPD recommande de ne soumettre qu'une seule demande consolidée par institution, afin de renforcer la qualité des candidatures.

3. Dans quels cas une candidature peut-elle être déclarée inéligible ?

Une candidature peut être déclarée inéligible si :

- i. La candidature ne relève pas du champ d'application du DDF
- ii. La candidature est soumise par un candidat non éligible.

Les candidats sont vivement encouragés à lire attentivement les lignes directrices du DDF afin de s'assurer que leur candidature est éligible.

4. Les Acteurs Non Etatiques (ANE) sont-ils éligibles au DDF ?

Les ANE ne peuvent pas postuler de manière indépendante. Ils peuvent soumettre une candidature conjointe en partenariat avec une institution gouvernementale centrale ou locale d'un État membre de la CEDEAO ou de la Mauritanie, qui sera le candidat principal. Les documents attestant du partenariat sont requis.

5. Un État membre de la CEDEAO peut-il soumettre une candidature multi-pays avec un pays non-membre de la CEDEAO (Burkina Faso, Mali, Niger) ?

Non. Seules les candidatures impliquant des États membres de la CEDEAO et la Mauritanie sont éligibles. Toutefois, les États non-membres peuvent être inclus en tant que participants aux activités, mais pas en tant que Co-candidats.



Funded by
the European Union



International
Labour
Organization



ICMPD
International Centre for
Migration Policy Development

DATE LIMITE DE SOUMISSION

1. Quelle est la date limite pour postuler au DDF ?

Il n'y a pas de date limite fixe. L'appel restera ouvert jusqu'à ce que tous les fonds disponibles aient été alloués. Toutefois, comme les actions doivent être achevées d'ici décembre 2028, les dernières candidatures ne seront prises en considération que jusqu'en janvier 2028.

2. Quelle est la durée maximale d'une action approuvée par le DDF ?

Les actions approuvées peuvent durer de 6 à 18 mois, mais doivent être achevées avant la fin décembre 2028.

BUDGET

1. Pourquoi le modèle de budget n'est-il pas disponible ?

À ce stade, un budget détaillé n'est pas requis. C'est pourquoi nous ne l'avons pas inclus dans le formulaire ni fourni de modèle séparé. Une fois qu'une action proposée est approuvée, ICMPD collaborera avec le candidat pour élaborer une proposition complète, y compris le budget.

2. Quel est le montant maximal alloué par action ?

Le montant maximal alloué pour une action dans un seul pays est de 300 000 euros et pour une action concernant plusieurs pays, de **€ 500,000**.

3. Toutes les activités proposées sont-elles automatiquement financées ?

Pas nécessairement. Le Comité Technique déterminera quelles activités parmi celles proposées sont éligibles/appropriées pour un financement.

4. Quels sont les coûts non éligibles au DDF ?

Les coûts non éligibles comprennent les salaires du personnel, les frais administratifs et les coûts de construction. Toutefois, l'acquisition de matériel peut être financée si ledit matériel est pertinent pour la réussite de l'action.

5. Comment les fonds du DDF sont-ils gérés ?

Le DDF n'est **pas une subvention**, mais une Assistance Technique. ICMPD gère directement les fonds et finance les activités approuvées pour le compte des partenaires de mise en œuvre.

CONSORTIUM

1. Qui sont les partenaires de mise en œuvre du projet FMM II ?

Le projet FMM II pour l'Afrique de l'Ouest est mis en œuvre conjointement par l'OIM, l'OIT et ICMPD. Toutefois, la composante DDF est mise en œuvre exclusivement par ICMPD, avec des experts spécialisés chargés de gérer le processus.

COMITÉ D'ÉVALUATION

1. Quel est le rôle du Comité Technique ?

Le Comité Technique est chargé d'examiner/d'évaluer et d'approuver les demandes d'Assistance Technique au titre du DDF qui lui sont soumises.

2. Quelle est la composition du Comité Technique ?

Le Comité Technique est composé de représentants de la Commission de la CEDEAO, d'ICMPD, de l'OIM, de l'OIT, de l'UE et de divers experts thématiques en fonction des demandes à évaluer.

3. Quels sont les critères d'évaluation ou de sélection utilisés par le Comité Technique ?

La demande est évaluée sur la base des trois critères suivants :

- i. Conception (40 points),
- ii. Impact et Durabilité (50 points),
- iii. Valeur ajoutée (10 points).

4. Combien de temps faut-il pour répondre à une demande ?

Le Comité se réunit environ deux fois par an pour examiner les formulaires de demande. Aucune date fixe n'a encore été fixée. L'équipe du DDF informera les candidats de la date de la prochaine réunion du Comité.

PROCHAINES ÉTAPES

1. Que se passe-t-il après l'examen d'une demande par le Comité Technique ?

L'équipe du DDF informera les candidats de la décision du Comité Technique. Si :

- **Rejetée** : Le processus de candidature est terminé.
- **Reportée** : Des modifications sont nécessaires et la demande révisée doit être renvoyée au Comité Technique.
- **Approuvée** : L'équipe du DDF travaillera en étroite collaboration avec le candidat retenu afin d'élaborer conjointement la proposition d'action complète en vue de sa mise en œuvre. Une fois l'action complète approuvée, la mise en œuvre peut commencer.

2. Combien de temps faut-il pour commencer la mise en œuvre après l'approbation du Comité Technique ?

L'élaboration conjointe de la proposition complète peut prendre de 1 à 3 mois, en fonction de la complexité de l'action et de la disponibilité du candidat pour fournir les informations nécessaires à l'équipe du DDF.